



Saint-Léon le 08/06/2020

Objet : service de restauration scolaire

Madame, Monsieur,

Le personnel communal disponible à ce jour est entièrement dédié aux nettoyages et aux désinfections de l'école, imposés par le protocole du Ministère de l'Éducation Nationale. Il est actuellement impossible de détacher un agent pour gérer la distribution des repas fournis par Occitanie Restauration, en effet, ceux-ci sont livrés en barquettes collectives, à diviser en autant de repas à servir. Nous n'avons malheureusement pas trouvé de personnel de remplacement qui nous aurait permis de revoir l'organisation mise en place depuis le 18 mai.

En revanche, à compter du lundi 15 juin, nous pouvons vous proposer des repas froids, servis sur des plateaux individuels fournis par notre prestataire. Celui-ci nous annonce un surcoût de 0.90 à 1.10 €HT/repas ; il sera pris en charge par la commune jusqu'à nouvel ordre. Par ailleurs, afin de commander le nombre de plateaux nécessaires, il est indispensable de nous informer au préalable si vous souhaitez bénéficier de ces repas froids pour votre ou vos enfants.

Merci de transmettre cette information en même temps que votre engagement sur la présence de votre ou vos enfants à l'école pour la semaine à venir, directement à l'enseignant de votre ou vos enfants qui nous la fera suivre, soit avant le mardi avant 17h00.

Nous mettons tout en œuvre pour améliorer les conditions de restauration à l'école et restons à votre disposition pour toute information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,  
Françoise Cases

MAIRIE DE SAINT-LÉON  
Haute-Garonne